

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoia, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. BIBES Jean Paul

Etait absente : Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 octobre 2025 - Date d'affichage : 16 octobre 2025

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « UNE MEILLEURE GOUVERNANCE VERS UNE ZONE TRANSFRONTALIERE PLUS INTÉGRÉE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME POCTEFA - NOMENCLATURE 9.1

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet POCTEFA KINTONDARE, les partenaires suivants travaillent conjointement à la structuration d'une gouvernance transfrontalière :

- Côté français : les communes de Saint-Étienne-de-Baigorry, Banca et Urepel, ainsi que la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri (CSVB) ;
- Côté espagnol : les Concejos de Eugi et de Zubiri, et l'Ayuntamiento d'Esteribar.

Ces partenaires sont également engagés dans un travail de création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) KINTOAN BARNA, sur un territoire transfrontalier élargi intégrant, en plus des partenaires précédents :

- La commune des Aldudes,
- Les Ayuntamientos de Baztan, Erro, Auritz et Luzaide.

Dans ce cadre, un appel à projets intitulé « Une meilleure gouvernance vers une zone transfrontalière plus intégrée » est ouvert jusqu'au 19 novembre 2025. Cet appel vise à soutenir la mise en place de structures de gouvernance transfrontalière, en finançant :

- Les frais de personnel,
- Ainsi que d'autres dépenses forfaitaires (frais administratifs, de fonctionnement et de déplacement), dans la limite de 40 % des frais de personnel.

Le budget maximal éligible s'élève à 200 000 €.

Toutefois, le GECT KINTOAN BARNA n'étant pas encore juridiquement créé, il n'est pas en mesure de déposer directement la candidature à cet appel.

Afin de ne pas perdre cette opportunité de financement et d'assurer la continuité du travail engagé, il est proposé que la Commune d'Urepel, en tant que chef de file des partenaires du futur GECT, dépose le dossier de candidature au nom de l'ensemble des partenaires.

Une fois le GECT officiellement constitué, un transfert administratif du projet et des crédits correspondants sera opéré afin que le GECT KINTOAN BARNA devienne le porteur du projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **APPROUVE** le principe de dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Une meilleure gouvernance vers une zone transfrontalière plus intégrée » du programme POCTEFA ;
- **AUTORISE** la commune d'Urepel, en tant que chef de file au nom de l'ensemble des partenaires du futur GECT, à déposer la candidature au nom de ces partenaires ;
- **VALIDE** le principe d'un transfert administratif du projet et des crédits correspondants au profit du GECT KINTOAN BARNA dès sa création, afin que celui-ci en devienne le porteur officiel ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le
Et après transmission en sous-préfecture le

